

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 21 Décembre 2022

Date de la convocation : 15 Décembre 2022

Date d'affichage du P.V. : 29 Décembre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de votants : 10 (dont 2 pouvoirs)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINIE Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absents excusés : Mme GARNIER Martine (donne pouvoir à M. GARNIER Jacques) ; Mme DIZENGREMEL Joëlle (donne pouvoir à Mme GALAND-ALEXANDRE Céline) ; M. LEROY Alexandre ; M. CUVILLIER Guillaume.

Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel.

Secrétaire de séance : M. WURMSER Marc

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-et-un décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

### OBJET : DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de déconnexion du réseau d'assainissement.

Pour un montant de travaux estimé à 316 717 € HT  
Correspondant au chiffrage présenté par : VERDI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- adopte le projet qui lui est présenté
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- arrête le plan de financement suivant :

Plan de financement	Montant des travaux HT *	Subvention de l'AEAP	DETR 2023 (30%)**	Emprunt Fond propre (€ HT)
Travaux de déconnexion du réseau d'assainissement	316 717 €	133 021 €	95 015 €	88 681 €

\* Montant travaux HT éligible à la DETR hors frais annexes.

\*\* Montant calculé sur le montant hors taxe des travaux éligible pour un montant plafond de 316 717 €.

Les demandes de subvention ont été réalisées auprès de l'Agence de l'Eau et de l'Etat pour la DETR.

Certifié exécutoire après publication  
ou notification du  
et transmission en préfecture du

